

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-00 CONCERNANT LE ZONAGE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2026, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

<i>Immeuble affecté</i>	<i>Nature</i>	<i>Effet(s) des dérogation(s) demandée(s)</i>
<u>Adresse</u> : 1065, rue du Titanic <u>Lot</u> : 3 129 908 du cadastre du Québec	Modification de la marge latérale droite sur rue	La demande consiste à autoriser une marge latérale droite sur rue de 2,25 m au lieu de la norme minimale de 3,65 m prescrite à la grille des usages et normes H-722 de l'annexe A du règlement numéro 2009-Z-00 concernant le zonage, pour la construction d'un garage privé intégré à une habitation unifamiliale existante, soit une dérogation de 1,40 m.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal, relativement à cette demande, en se présentant à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 5465, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, le 8 septembre 2026 à 19h30.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Sainte-Catherine, ce 21 août 2026



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière